



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

compagnies

Question écrite n° 42475

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis interroge M. le ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie sur les conditions de voyage de nos compatriotes qui se rendent aux Comores, le plus souvent pour voir leurs familles qui y vivent. Outre les prix exorbitants des billets d'avion, ces compatriotes, qui vivent essentiellement à Paris, Marseille ou Lyon, dénoncent leurs conditions de voyage : personnels à bord souvent non francophones, retards systématiques et importants (arrivée aux Comores parfois 72 heures après le départ de France, au mépris des contrats signés qui prévoient toujours en moyenne 20 heures de voyage), retards des bagages (parfois une semaine après l'arrivée du vol, parfois même plus). Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement pourrait prendre pour améliorer les conditions de transport des personnes qui voyagent en direction des Comores.

Texte de la réponse

Les Comores représentent une région isolée sans liaison directe avec l'Europe. Par ailleurs, existe un besoin saisonnier de liaison entre les Comores et la France sur la période d'été, mais ce trafic est difficile à traiter car il est dissymétrique. Plusieurs opérations organisées par le passé par des compagnies comoriennes ont échoué et se sont arrêtées au bout de quelques vols pour des raisons diverses. Pour mémoire, à l'été 2012, la France est intervenue de manière exceptionnelle pour rapatrier de nombreux passagers qui étaient dans l'incapacité de rentrer en France à cause de la défaillance de la compagnie comorienne et de son agent de voyages marseillais. La solution pour améliorer la desserte des Comores passe par une meilleure connectivité aérienne dans le canal du Mozambique et une coopération accrue entre les compagnies basées dans les îles de la Commission de l'Océan Indien. A ce titre, on peut signaler le lancement d'une nouvelle compagnie française basée à Mayotte (EWA Air) qui est une filiale d'air austral et qui assurera des liaisons régionales. Par ailleurs, en saison haute, XL Airways sera la troisième compagnie française, au-delà d'Air Austral et de Corsair à desservir Mayotte, et ce à partir de Marseille. Enfin, pour la desserte estivale, des schémas sont envisageables, notamment avec les compagnies de la zone opérant des lignes sur l'Europe. Les services de l'État, en particulier la direction générale de l'aviation civile, se tiennent à disposition pour apporter leur expertise à toute réflexion concourant à l'élaboration d'une solution fiable et pérenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42475

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 novembre 2013, page 11752

Réponse publiée au JO le : 7 janvier 2014, page 292